

**Arrêté du 13 février 2017 portant cessation de fonctions et nomination
de régisseur d'avances et de recettes
NOR : JUST1705762A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes aux régies d'avances des organismes publics ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents ;
Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2012-1387 du 10 décembre 2012 modifiant le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2003 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de la direction de l'administration générale et de l'équipement du ministère de la justice ;
Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances) ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en services du secrétariat général du ministère de la justice ;
Vu l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination (régisseur d'avances et de recettes) ;
Vu l'agrément en date du 28 octobre 2016 donné par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de la justice portant cessation ;
Vu l'agrément en date du 1^{er} février 2017 donné par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de la justice pour la création d'une régie d'avances et de recettes auprès du service de l'administration centrale au secrétariat général du ministère de la justice.

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes de Mme Virginie LENGRAND, secrétaire administrative.

Article 2

Mme Agnès BUDON, secrétaire administrative, est nommée en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès du service de l'administration centrale au secrétariat général du ministère de la justice.

Article 3

Mme Agnès BUDON est soumise à l'obligation de constituer un cautionnement pour un montant de 4 600 €.

Article 4

Mme Agnès BUDON percevra une indemnité de responsabilité.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de la justice est en charge de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 13 février 2017.

Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service de l'administration centrale,

Corinne SINNASSAMY